SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

DELIBERATION

Suite à la convocation en date du 23 Février 2017.
Le quorum n'ayant pas été atteint le 3 Mars 2017. Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la Lys le 10 mars 2017.

Étaient présents :

Mme Leveugle, MM. Cambien, Detournay, Dissaux,

Étaient excusés :

Mmes Bouchart, Goube, Leys, Massart, MM. Ben Amor, Cauche, Evrard, Gosset, Desplanque, Godefroy, Haesebroeck, Houssin, Lefebvre, Legrand, Petit, Vicot, Waymel.

Pouvoir de :

Mme Goube à M. Detournay

15 MAR 2017

Vu le rapport n° 11-17

DECIDE

- d'autoriser le doublement du four destructeur d'ozone de l'usine d'Aire-sur-la-Lys,
- de demander une participation financière auprès de l'Agence de l'Eau,
- de passer les marchés correspondants,
- d'imputer les sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes 2033 et 23153 du budget du Syndicat,
- d'autoriser la signature par son Président de tous les documents nécessaires à l'application de cette décision et de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

VOTANTS : 5 POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès de Monsieur le Préfet, le 14 MARS 2017

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX